

DECISION N° 002038 /MENA/DRH/SDPAA du 30 SEP. 2021

portant **Affectation d'Adjoints au Directeur de Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) Stagiaires**
au titre de l'année scolaire 2021-2022

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2021-176 du 26 mars 2021, portant Nomination du Premier Ministre ;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu :** le décret n°2021-181 du 06 avril 2021, portant Nomination des membres du gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : Sont affectés en qualité d'Adjoints au Directeur de Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) Stagiaires, les agents dont les noms suivent, conformément au tableau ci-dessous :

N°	MATRICULE	NOM ET PRENOMS	GENRE	EMPLOI	DRENA	SERVICE
1	274229R	ABOU Gbane	M	Prof de CAFOP	ODIENNE	CAFOP ODIENNE
2	208394N	AYEBISSI Alao Pierre	M	Insp Péd de CAFOP	ABIDJAN I	CAFOP ABIDJAN
3	248512B	BDA Guillaume Innocent	M	Prof de CAFOP	SAN-PEDRO	CAFOP SAN-PEDRO

N°	MATRICULE	NOM ET PRENOMS	GENRE	EMPLOI	DRENA	SERVICE
4	242348Y	BOUAZO Gnizako Celestin	M	Prof de CAFOP	MAN	CAFOP MAN
5	247896U	GNEPA Segbe	M	Insp Péd de CAFOP	GAGNOA	CAFOP GAGNOA
6	207097X	GOH Francois	M	Prof de CAFOP	KORHOGO	CAFOP KORHOGO
7	248651W	KINIMO Bekoin Noël	M	Prof de CAFOP	ABOISSO	CAFOP GRAND-BASSAM
8	283293U	KOUAKOU Koffi	M	Prof de CAFOP	ODIENNE	CAFOP ODIENNE
9	265707Q	KOUASSI N'da Brou Marcelin	M	Prof de CAFOP	BOUAKE 2	CAFOP BOUAKE 1
10	238037Y	KRA Koffi Thomas	M	Prof de CAFOP	SAN-PEDRO	CAFOP SAN-PEDRO
11	247818D	MELEDJE Batti Armand Joseph	M	Prof de CAFOP	ABOISSO	CAFOP ABOISSO
12	250001M	YAPO Monnan Jean Marie	M	Prof de CAFOP	GAGNOA	CAFOP GAGNOA
13	201680J	ZAHOURI Bi Legre Victor	M	Prof de CAFOP	KATIOLA	CAFOP KATIOLA

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA /CAB 1
 DRH 1
 IGENA 1
 DRENA 36
 DDENA 5
 CHRONO 1
 INTERRESSE (E) 1



Mamadou BARRO